



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2024 - 25		
Avis direct (expert délégué) Date : 15/03/2024	Objet : Restructuration d'un collège impliquant la destruction de sites de reproduction de Moineau domestique à Gerbéviller (54) - Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle	Avis : favorable

Le Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle (CD54) souhaite entreprendre des travaux de restructuration et d'agrandissement du collège Eugène François, sur la commune de Gerbéviller. La durée du chantier prévue est de 18 mois. Le démarrage des opérations est envisagé en juillet 2024. En prévision de ce projet, l'Atelier des Territoires (AdT) a effectué un diagnostic avifaune, tandis que la Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères (CPEPESC) de Lorraine a conduit un diagnostic chiroptère. Le diagnostic avifaune a révélé la présence de plusieurs nids actifs de Moineau domestique, ainsi que quelques nids délités de Rougequeue noir. À la suite de ces observations, une demande de dérogation pour la destruction d'habitat d'espèces protégées (Moineau domestique) a été déposée. Le diagnostic chiroptère a quant à lui mis en évidence la présence d'une colonie de parturition de Noctule de Leisler, ainsi que la présence d'individus du groupe des Pipistrelles (Pipistrelle commune/ Pipistrelle pygmée).

Le projet répond à des raisons impératives d'intérêt majeur pour assurer la sécurité publique et est également de nature sociale. En effet, il s'inscrit dans un contexte de dépollution (désamiantage de locaux intérieurs) et de rénovation (dont mise en conformité normative) et permettra d'améliorer les conditions d'accueil des élèves. Aucune autre solution satisfaisante n'a été trouvée par le demandeur.

Le CD54 propose de compenser la destruction des nids de Moineau domestique en anticipant l'installation de nichoirs en façade pendant l'hiver 2023/2024, sur le même bâtiment. Cette proposition prévoit un ratio de deux nichoirs pour un nid détruit. Un décompte précis du nombre de nids impactés et de la localisation des nichoirs devra être transmis à la DREAL. De plus, le CD54 a proposé un ensemble de mesures visant à assurer l'absence d'impact sur l'intégralité des espèces protégées recensées.

Questions au CSRPN

L'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique du Moineau domestique ?

Supports de réflexion

- CD54_Rapport_Derog_College_Eugene_Francois_AdT_2023_V4 (dernier dossier en vigueur de demande, transmis le 11/01/2024)
- Phasage des travaux (annexe 1) transmis le 09/01/2024
- CERFA, transmis le 07/12/2023
- RDC_Projet_College_Gerbeviller-54 (plan d'architecte) transmis le 07/12/2023
- Expertise_college_Gerbeviller_CD54_2023 (expertise simplifiée CPEPESC) transmis le 07/12/2023
- Expertise_avifaune_College_Gerbeviller_2023_06_AdT (expertise avifaune Adt) transmis le 04/12/2023

Analyse du CSRPN

L'examen des lieux et le contexte urbain de type rural permet de penser que même si les nids artificiels ne sont pas adoptés immédiatement, les Moineaux devraient trouver aisément des sites de substitution alentour.

Le projet n'est donc pas de nature à remettre en cause le bon accomplissement du cycle biologique du Moineau domestique sur ce site.

En revanche, d'un point de vue pédagogique, il serait intéressant que les élèves (encadrés par l'enseignant de SVT par ex.) soient associés au suivi annuel des nichoirs artificiels (de préférence de type pots à Moineaux) dans le cadre de leur éducation à l'environnement.

Avis du CSRPN

Favorable

Recommandations

Le CSRPN recommande un suivi de l'occupation des nichoirs artificiels mis en place, notamment dans le cadre d'activités pédagogiques encadrées.

Alain Salvi, expert-délégué, commission Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

